Image not found or type unknown

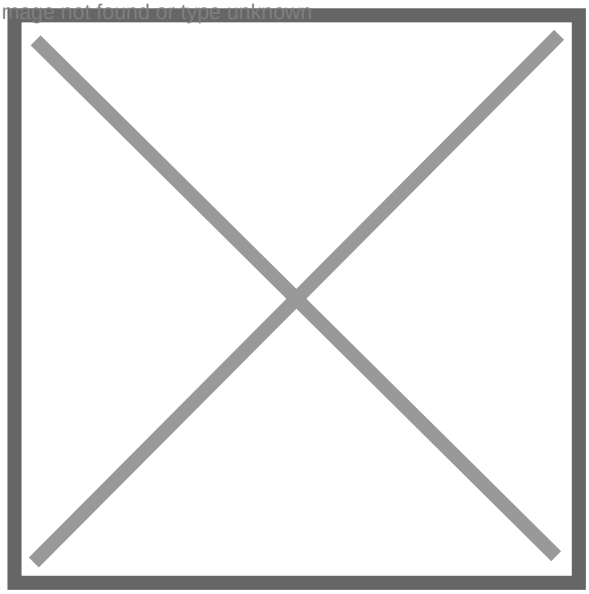

Aides prise en charge d'un père alcoolique

Par **maegile53**, le **28/01/2009** à **11:07**

Mon père a été hosptalisé depuis début janvier 2009 car il a du faire un arrêt cérébral et pour le moment ne peut tenir sur ses jambes et a des problèmes neurologiques (mémoire, cohésion ds le temps,.....) et aura 61 ans en mars prochain. Sa retraite n'est pas validé, et n'a plus du tout de revenus depuis novembre 2008 donc factures impayés, etc...
Sachant que nous sommes 5 enfants dont 2 restant d'un premier mariage et que mon père a abandonné il y a + de 30 ans, et que nous, les 3 de son dernier mariage nous n'avons plus du tout de contact depuis 3 ou 4 ans avec notre père, ma question est de savoir qui devra payé son séjour en maison médicalisé s'il y a lieu ou bien s'il existe un système d'aide financière pour son cas; car aucun de nous, ne souhaite participer aux frais médicaux ou autres frais.
Merci de bien vouloir me conseiller sur les démarches car nous sommes déconcerter par ce qui arrive et en aucun cas cela devra créer des soucis au sein de nos vies respectives ; à cause d'un père qui a détruit nos vies et celles de nos mères et maintenant la sienne par l'alcool.

Par **domi**, le **28/01/2009** à **11:16**

bonjour ,
[fluo]car aucun de nous, ne souhaite participer aux frais médicaux ou autres frais. [/fluo]
Même si vous ne voulez pas payer , vous pourrez y être contraints en fonction de vos revenus ! Cela s'appelle l'obligation alimentaire ....
Pour le cas de votre papa , je vous conseille de prendre rendez vous avec une assistante sociale du conseil général de votre région.Faites une demande d'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Bon courage. Domi

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés